

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 111

présenté par
M. Ciotti, rapporteur
au nom de la commission des lois
saisie pour avis

ARTICLE 33

À la fin de l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« leur application »,

les mots :

« l'application de ces mêmes réglementations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.